



MAIRIE DE GALLUIS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Étaient présents :

Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

Absents excusés :

Corine LASON ayant donné un pouvoir à Fanny HERRERAS

Jennifer FORT ayant donné un pouvoir à Annie GONTHIER

Robin TISNE ayant donné un pouvoir à Christophe ANDRUSKOW

Désignation d'un Secrétaire de séance

Georges WILLEMOT est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30 par Madame le Maire, Annie GONTHIER. Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 avril 2021.

DELIBERATION N° 2021/19 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

M. Jean-Louis MARTINELLI, adjoint aux finances explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits à l'article 2031 (frais d'études) pour établir le bornage des terrains communaux par un géomètre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

AUTORISE

Mme le Maire à procéder aux augmentations de crédits de dépenses et de recettes indiquées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 000.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 000.00 €	
D 2031 : Frais d'études		1 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 000.00 €

DELIBERATION N° 2021/20 : TARIFS CANTINE SCOLAIRE :

Le contrat de restauration scolaire arrivant à son terme, l'appel d'offre a été renouvelé par la CCCY qui en a la compétence. Yvelines Restauration a été retenue. Le prix du repas HT est désormais de 2.35€ au lieu de 2.2273€. Le coût du pain (Ferme de Moisan) est de 0.135€ HT par repas. L'augmentation du prix HT du repas de cantine est de 0.25€ aussi Mme le Maire propose de prendre une partie à la charge de la commune et d'augmenter le prix TTC du repas de 3.95€ à 4.10€.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

DECIDE

De fixer le prix du repas pour le restaurant scolaire à 4.10€ à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

DELIBERATION N° 2021/21 : SUBVENTION DEPARTEMENTALE ABRIBUS RUE DE MONTFORT :

Chaque année le Département répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants et les EPC pour les travaux situés sur le territoire des communes-membres de moins de 10 000 habitants en vue de la réalisation des aménagements soit de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et sportifs, soit d'implantation d'abribus, soit de création d'aires d'arrêt au bénéfice des lignes de transports en commun.

Le plafond HT de la dépense subventionnable maximale garantie est de 15 000€. Le taux de la subvention est de 80% et donc le montant maximal de la subvention est de 12 000€.

Ainsi la commune pourrait installer un abribus rue de Montfort sur le trottoir de la Garderie de l'Ecole. En effet, de nombreux collégiens attendent les bus scolaires à cet endroit.

Mme le Maire indique avoir reçu un devis d'ALIO 3 S d'un montant de 12 412.80 € TTC (soit 10 344€ HT). Mme le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant de 8 275,20€.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

DECIDE

De solliciter une Conseil Départemental, pour l'année 2021, une subvention pour l'aménagement d'aires d'arrêt de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

Description des travaux : Implantation abribus route de Montfort.

Coût HT des travaux : 10 344€.

S'ENGAGE

A utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE

A financer la part des travaux à sa charge.

DELIBERATION N° 2021/22 : COMPOSITION COMMISSION URBANISME :

Mme le Maire explique que suite à la démission de M. Luc-Marie DELESTRE en date du 19 avril 2021 du conseil municipal, il convient de le remplacer auprès de la commission communale urbanisme. Elle se propose pour le remplacer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

NOMME

Annie GONTHIER à la commission communale « urbanisme ».

DELIBERATION N° 2021/23 : COMPOSITION COMMISSION APPELS D'OFFRES :

Mme le Maire explique que suite à la démission de M. Luc-Marie DELESTRE en date du 19 avril 2021 du conseil municipal, il convient de le remplacer auprès de la commission Appels d'offre. Corine LASON se propose pour remplacer Luc-Marie DELESTRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

NOMME

Corine LASON à la commission Appels d'offres.

DELIBERATION N° 2021/24 : DESIGNATION DELEGUES SIRAYE :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 1935 portant création du Syndicat Intercommunal de la Région Yvelines pour l'Adduction d'Eau (SIRYAE),

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du SIRYAE,

Considérant la démission de Luc-Marie DELESTRE, conseiller municipal en date du 19 avril 2021,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

1 candidature est déposée :

Annie GONTHIER (titulaire) et Vianney ROMANET (suppléant)

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

A obtenu :

- Annie GONTHIER (titulaire) et Vianney ROMANET (suppléant) quinze (15) voix

Annie GONTHIER (titulaire) et Vianney ROMANET (suppléant) ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaire pour la première et suppléant pour le deuxième.

Le conseil municipal désigne les délégués du SIRAYE comme suit :

- **Délégué titulaire** : Annie GONTHIER
- **Délégué suppléant** : Vianney ROMANET

DELIBERATION N° 2021/25 : DESIGNATION DELEGUES SIARNC :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté visé par la préfecture en date du 13 juillet 1960 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIARNC)

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants de la commune auprès du SIARNC,

Considérant la délibération du conseil municipal de Galluis n°2020/33,

Considérant la démission de Luc-Marie DELESTRE, conseiller municipal en date du 19 avril 2021,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Pour le 1er titulaire et son suppléant

1 candidature est déposée :

Annie GONTHIER (titulaire) et Robin TISNE (suppléant).

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

Ont obtenu :

- Annie GONTHIER (titulaire) et Robin TISNE (suppléant) : quinze (15) voix

Annie GONTHIER (titulaire) et Robin TISNE (suppléant) ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés déléguée titulaire pour la première et suppléant pour le deuxième.

Pour le 2nd titulaire et son suppléant

1 candidatures est déposée :

Georges WILLEMOT (titulaire) et Dominique MURIEL (suppléante)

Nombre de bulletins 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

Ont obtenu :

- Georges WILLEMOT (titulaire) et Dominique MURIEL (suppléante) : quinze (15) voix

Georges WILLEMOT (titulaire) et Dominique MURIEL ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégué titulaire pour le premier et suppléante pour la deuxième.

Le conseil municipal désigne les délégués du SIARNC comme suit :

- **Délégués titulaires** : Annie GONTHIER et Georges WILLEMOT
- **Délégués suppléants** : Robin TISNE et Dominique MURIEL

DELIBERATION N° 2021/26 : DESIGNATION DELEGUES SEY 78 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès des syndicats intercommunaux du **SEY 78**,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant la démission de Luc-Marie DELESTRE, conseiller municipal en date du 19 avril 2021,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Pour le titulaire et son suppléant

1 candidature est déposée :

Georges WILLEMOT (titulaire) et **Annie GONTHIER** (suppléante).

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Sont proposés : comme délégué titulaire **Georges WILLEMOT** et comme déléguée suppléante **Annie GONTHIER**.

Ont obtenu :

- **Georges WILLEMOT** (titulaire) et **Annie GONTHIER** (suppléante) : quinze (15) voix

Georges WILLEMOT (titulaire) et **Annie GONTHIER** ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégué titulaire pour le premier et suppléante pour la deuxième.

Le conseil municipal désigne les délégués du SEY78 comme suit :

- **Délégué titulaire** : Georges WILLEMOT
- **Délégué suppléant** : Annie GONTHIER

DELIBERATION N° 2021/27 : DESIGNATION DELEGUES PNR- COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENERGIE » :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 à L 123-16, R 123-7 à R 123-23, L 333-1 à L 333-4 et R 333-1 et suivants,

Vu le décret de classement en Conseil d'Etat du 3 novembre 2011 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu l'article 9 des statuts révisés annexés au projet de Charte, lequel prévoit que chaque commune adhérente désigne un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération de la Commune de Galluis, portant d'une part approbation du projet de charte et des nouveaux statuts annexés du parc naturel régional et d'autre part adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Galluis d'élire en son sein ses délégués au PNR pour la Commission « Développement économique et énergie » au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional,

1 candidature est déposée :

Aurélie PIACENZA (titulaire) et Dominique MURIEL (suppléante)

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

Ont obtenu :

Aurélie PIACENZA (titulaire) et Dominique MURIEL (suppléante) quinze (15) voix, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées titulaire pour la première et suppléante pour la deuxième.

Le conseil municipal désigne les délégués au PNR pour la commission « Développement économique et énergie » comme suit :

- **Déléguée titulaire :** Aurélie PIACENZA
- **Déléguée suppléante :** Dominique MURIEL

DELIBERATION N° 2021/28 : DESIGNATION DELEGUES REZO POUCES :

Rezo Pouce est le premier réseau d'autostop au quotidien en France. Dispositif spontané, flexible et immédiat, son fonctionnement est ultrasimple. Pour rallier de courtes distances, en milieu rural ou périurbain, à des fréquences régulières ou ponctuelles, avec des covoitureurs différents, le tout sans rendez-vous.

Chaque personne (conducteur et passager) s'inscrit gratuitement sur le site internet www.rezopouce.fr. Elle s'engage en signant une charte de bonne conduite et fournit une pièce d'identité. Elle reçoit en échange une carte de membre et un macaron à apposer sur le véhicule si c'est un conducteur. Elle peut ensuite utiliser le Rezo Pouches.

Mme le Maire propose de désigner un référent titulaire et un délégué suppléant auprès de REZO POUCHES.

Carol ALONSO (titulaire) et Aurélie PIACENZA (suppléante) se proposent en tant que déléguées auprès de REZO POUCHES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

DESIGNE

En tant que déléguées auprès de REZO POUCES :

- **Déléguée titulaire** : Carol ALONSO
- **Déléguée suppléante** : Aurélie PIACENZA

DELIBERATION N° 2021/29 : VENTE TERRAIN CHEMIN DES VAUX :

Mme le Maire et M. Georges WILLEMOT indiquent avoir été contactée par M. Laurent BENICHOU, représentant de la société BTL (activité de jouets) à Méré pour l'acquisition d'une parcelle situé au lieu-dit « Les Vaux » d'une superficie d'environ 4 976 m². Mme le Maire et M. Georges WILLEMOT proposent de céder ce terrain au prix de 65€/m² TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et M. Georges WILLEMOT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages,

Ont voté pour :

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

DONNE

Un avis favorable pour la cession de terrain d'une surface de d'environ 4 976 m² à la société BTL (activités de jouets), représentée par M. Laurent BENICHOU.

CHARGE

Mme le Maire de faire réaliser le document d'arpentage par un géomètre expert.

DIT

Que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur.

FIXE

Le prix de cession à 65€ TTC/m².

MANDATE

Mme le Maire pour accomplir les formalités de publication dont les frais seront supportés par l'acquéreur.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion du Conseil s'est terminée à 20 heures et 59 minutes.

Le Maire,

Annie GONTHIER